

Les échos du Conseil de Faculté

Les échos du Conseil de Faculté :

Mardi 11 décembre s'est tenu le dernier Conseil de Faculté plénier de 2018.

Parmi les questions à l'ordre du jour, on signalera les points suivants :

En partenariat avec le barreau de Toulouse, le projet de clinique du droit, élaboré par le PR M. Carpentier et déjà présenté au Conseil précédent, a été adopté. Il permettra aux étudiants de L3 et M1 de participer à des activités d'information juridique. (Il sera également ouvert aux étudiants du Collège supérieur de droit)

Deux points de scolarité ont été abordés :

A la demande du SCREI, il est décidé que les étudiants accueillis dans le cadre d'un programme d'échange (Erasmus et hors-Europe) seront évalués, sur la base d'un examen oral ou oral-écrit, même dans le cas où ils suivent des TD, réserve faite de rares cas où l'établissement partenaire souhaite un écrit de 3 heures.

S'agissant des étudiants issus du DUT carrières juridiques de Rodez, la règle est maintenue d'un examen au cas par cas des dossiers pour l'accès en L2 ou L3. Il n'y aura donc pas d'accès automatique en L3.

Plusieurs demandes de financement ont été examinées favorablement par le Conseil de Faculté : pour le prix Capitoul (prix littéraire portant sur l'écriture d'une fiction en prose), pour les colloques « Sécuriser la sous-traitance », « Laïcité et défense de l'Etat de droit », « Révolution et droit des déchets ».

S'agissant des dossiers en cours :

Le PR Céline Mangematin a fait le point sur le dossier de l'abonnement à Lexbase. Il n'est pas possible que la Faculté prenne à sa charge le coût important de cet abonnement pourtant fort utile. Plusieurs solutions ont été examinées. En l'état, le doyen se tournera vers le SCD pour demander le rétablissement, pour l'avenir, de cet abonnement sur le budget du SCD.

Les modules de sécurisation de la L1 seront mis en place à partir du 21 janvier. Sur la base du volontariat, les étudiants auront accès à deux plateformes (langue française et logique), à un enseignement portant sur 5 thèmes de culture générale (commun aux étudiants des diverses composantes) ainsi que 15h de TD de soutien méthodologique (droit et administration/communication). Ce dispositif de soutien en L1 s'ajoute aux Travaux de soutien universitaire qui s'adressent aux étudiants en échec après les résultats du semestre 1.

Les débats qui ont entouré le projet de réforme de la Licence en droit ont permis de dégager plusieurs points de consensus. La Licence en droit doit demeurer généraliste, spécialement en L1 et L2. Elle doit être mieux articulée sur nos Masters en L3. Elle doit permettre un renforcement des compétences linguistiques des étudiants et une meilleure maîtrise et utilisation des ressources numériques. Le projet de réforme de la Licence sera soumis au vote du Conseil de Faculté prochainement puis présenté à la CFVU du mois de mars pour une mise en application progressive, en commençant par la L1 l'an prochain.

Philippe Nélidoff,

Doyen de la Faculté de droit et science politique